

ACCOMPAGNEMENT GRATUIT

Lutte CONTRE le GASPILLAGE *alimentaire*

ENSEMBLE *moins de déchets*

ACCOMPAGNEMENT DE PROJET :
FAVORISER LA RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN MILIEU SCOLAIRE.

smnd

Renseignement : prevention-dechet@smnd.fr
04 78 40 03 30 – Service prévention des déchets



NOTRE PROPOSITION

Le **SMND** propose un accompagnement pour favoriser la **réduction du gaspillage alimentaire en milieu scolaire**.

En 2027, nous accompagnerons **7 établissements du territoire**, du diagnostic au plan d'action, jusqu'à la mise en place. Les écoles non retenues cette année pourront bénéficier de cet accompagnement les années suivantes.

Cet accompagnement est **gratuit**.
Il sera mené par notre prestataire : **Terre Climat & Environnement.**

Au-delà des enjeux économiques, environnementaux et sociaux, **réduire le Gaspillage Alimentaire** en restauration collective scolaire permet de répondre à différents objectifs :

- **Réaliser des économies** en réduisant le volume des denrées achetées,
- **Réduire les frais** associés à la gestion des déchets organiques,
- Dégager à terme des marges qui peuvent être réinvesties dans **l'achat de produits de saison, locaux ou bio,**
- **Améliorer la qualité des repas** consommés par les convives,
- Favoriser la mobilisation des équipes autour d'un **projet collectif**.

Pour définir quelles **actions** mettre en place au sein d'un établissement, il est essentiel de réaliser un état des lieux des pratiques alimentaires.
Ainsi, un **accompagnement** comprendra la réalisation d'un **diagnostic**, son **analyse** et des **préconisations**, une **réunion de présentation** de ses résultats, l'élaboration d'un **plan d'action** et un **suivi de 3 mois**.

Renseignement : prevention-dechet@smnd.fr
04 78 40 03 30 – Service prévention des déchets

L'ACCOMPAGNEMENT

LE DIAGNOSTIC :

Réalisation d'une campagne de pesées d'une semaine (sur 4 repas du midi) au sein de l'établissement.
Ce diagnostic sera ensuite analysé, le gaspillage alimentaire et ses causes seront identifiées, ce qui permettra de proposer différentes préconisations.



LE PLAN D'ACTION :

Présentation du diagnostic ainsi que des différentes préconisations lors d'une réunion de 2h à l'ensemble des acteurs du projet.
Un plan d'action sera alors élaboré, en concertation avec ces différents acteurs.

LE SUIVI :

Accompagnement de l'établissement à la **mise en œuvre des actions** pendant **3 mois**. Le suivi étant une étape indispensable à la **pérennisation du projet**.

N'hésitez plus, candidatez !

Formulaire à renvoyer ⇨ à prevention-dechet@smnd.fr

smnd

Renseignement : prevention-dechet@smnd.fr
04 78 40 03 30 – Service prévention des déchets